

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 3 mars 2021

### LE BARREAU DE LA GRANDE ÎLE EST OUVERT

**Après plus de 3 ans de travaux, cet aménagement routier de 1,7 km, financé à part égale par le Département et Le Grésivaudan, maître d'ouvrage, accueille depuis hier ses premiers véhicules 4 et 2 roues sur la totalité du tracé. Une ouverture attendue que le Président du Département Jean-Pierre Barbier, le Président de la Communauté de communes Le Grésivaudan, Henri Baile, ont constaté ce matin, en présence des Maires du Versoud, Christophe Suszylo, et de Villard-Bonnot, Patrick Beau.**

#### **Des objectifs atteints**

Après un coup d'envoi du chantier en 2017, le projet d'envergure du Barreau de la Grande Île, à cheval sur les communes du Versoud et de Villard-Bonnot, reliant à l'Ouest, la RD165 à la RD523 située à l'Est, vient d'aboutir.

Cette route structurante de 1,7 km, désormais ouverte à la circulation, vise à une sécurisation des routes départementales. En effet, au vu du trafic routier attendu (8 000 véhicules/jour), il fallait créer une déviation de la RD 165 qui présente des risques de sécurité importants liés à la présence d'un passage à niveau et à un tracé sinueux le long de l'Isère. Mais cette liaison améliorera également la desserte du Versoud et de Villard-Bonnot traversées depuis l'A41 via l'échangeur complet de Saint-Ismier, ainsi que la qualité de vie des habitants des secteurs de Pruney et de Lancey par la diminution de la circulation et des nuisances sur la RD523. Enfin, le Barreau va permettre de participer au développement économique et à l'attractivité des zones d'activités intercommunales de la Grande Île et du Pruney qui seront accessibles plus facilement, grâce à cet axe routier qui devient ainsi leur accès principal.

D'ouest en est, le tracé de cet aménagement est composé de :

- Un carrefour en croix entre la RD165 et la liaison, permettant également le raccordement avec la rue de l'Isère au sud ;
- Un tracé avec quelques courbes notamment pour permettre de contourner par le sud le bassin de la ZAC de la Grande Ile ;
- Un premier carrefour giratoire, à 3 branches, qui assure l'accès à la ZAC de la Grande Ile. Une desserte agricole et la voie d'entretien du bassin se branchent également sur ce giratoire ;
- Une section comprenant un alignement droit (ouvrage d'art) franchissant la voie ferrée Grenoble-Montmélian ;
- Un deuxième carrefour giratoire qui termine le barreau et permet le raccordement à la RD523, à la voirie locale et à la ZA du Pruney.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le coût de l'opération, financée à 50/50 par le Département et Le Grésivaudan, maître d'ouvrage, s'élève à 11,7 M€ HT.

### Le chantier en quelques dates

Novembre 2017 : début des travaux Phase 1 (desserte ZAC Grande Île + rond-point RD523)

Décembre 2018 : ouverture du premier tronçon RD 165 /rond-point de la ZAC

Janvier 2019 : début des travaux Phase 2 (pont franchissant les voies ferrées)

Mai 2020 : début des travaux Phase 3, entre le pont et le rond-point de la ZAC de la Grande Île

2 mars 2021 : mise en service de la route structurante de 1,7 km

### Les modes doux et l'environnement au cœur du projet

Le projet offre une place importante aux modes doux, avec la création d'une voie verte multifonctionnelle (piétons/cycles) au sud de la ZA de la Grande Île, le long de la nouvelle route structurante et d'une rampe à vélo sur le pont ferroviaire prolongée par une voie cyclable pour accéder au parcours de santé déjà existant, situé rue Youri Gagarine sur la ZA Grande Île.

Le Barreau de la Grande Île est situé sur une zone humide sensible qu'il était nécessaire de maintenir pour la préservation de la faune et de la flore locales. En étroite collaboration avec un écologue de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), des mesures compensatoires ont donc été prévues avec :

- la création de 11 850 m<sup>2</sup> de boisement,
- l'installation de 15 nichoirs à chauves-souris,
- l'aménagement de zones rocailleuses pour les reptiles (dont le lézard des murailles qui est une espèce patrimoniale protégée),
- un passage pour la petite faune (notamment les amphibiens),
- des aménagements paysagers pour compléter l'ensemble,
- afin de collecter et traiter les eaux pluviales, l'aménagement de 2 bassins de rétention.

### Domanialité

L'infrastructure routière composée des 2 voies de circulation, de l'ouvrage de franchissement des voies ferrées, de l'assainissement de plate-forme et des talus routiers est classée dès sa mise en service dans le domaine routier départemental.

La RD 165 existante ainsi déviée sera classée dans le domaine public des communes de Villard-Bonnot et du Versoud.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*« Je suis très heureux de pouvoir inaugurer aujourd'hui le Barreau de la Grande Île. C'est pour ce type de projets, des projets d'envergure qui conjuguent à la fois plus de sécurité pour les automobilistes, plus de voie verte pour les piétons ainsi que les cyclistes et impulsant l'attractivité du territoire que je fais et que j'aime faire de la politique. L'objectif du Département est d'améliorer, de faciliter tous les jours un peu plus le quotidien des Isérois »,* souligne Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

*« Le Barreau de la Grande Île conjugue deux politiques prioritaires au sens de notre projet de territoire : les mobilités et le développement économique. Il permet de mieux desservir les zones d'activité de la Grande Île et du Pruney, tout en améliorant la qualité de vie des habitants de Lancey et du Pruney en particulier. Je suis également satisfait de la qualité des mesures environnementales, qui ont guidé ce projet, qui permettent d'assurer la préservation de la faune et la flore locale »,* indique Henri Baile, Président de la Communauté de communes Le Grésivaudan.